

UNATOS FSU

UNION NATIONALE des
PERSONNELS AGENTS
TECHNIQUES OUVRIERS DE SERVICE



Fédération
Syndicale
Unitaire

29, rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FD

**VOLCAN
ATOS**



P R E S S E
DISTRIBUEE PAR
LA POSTE 

Déposé le 15 Octobre 2010
Numéro 53

Sommaire

**L'UNATOS FSU
APPELLE A
LA GREVE Jusqu'au
19 OCTOBRE**

*Page 1 : « intensifier
l'action »*

*Page 2 et : faire grève pour
agir*

*Page 3 : Retraite et condition
féminine*

*Page 4 : calcul des retenues
pour fait de grève*

IL faut amplifier le mouvement intensifier l'action,

**participer massivement aux grèves et manifestations programmées
nationalement par l'intersyndicale est le Minimum exigible !**

Pourquoi et comment se mettre en grève ?

**De nombreux secteurs, (transports , raffineries, routiers, cantines
etc.), du public et du privé ,sont dans l'action inscrite dans la durée.**

Pourtant certains parmi eux, pourraient même ne pas se déclarer
directement concernés par la contre-réforme actuelle !! Bien sûr ce n'est pas
le cas : la réforme nous concerne tous.

A l'horizon 2018, celle qu'on nous propose ne sera même pas apte à financer
les retraites. Son seul objet est de casser le Droit du travail en donnant
parallèlement des gages aux marchés financiers ! En 2018 on nous
demandera à *tous* encore plus une fois brisées ces barrières symboliques.

**Pour gagner, Nous devons d'abord par notre implication, soutenir dès
maintenant, ces secteurs grévistes !**

Pendant ce temps le Sénat adopte, au pas de charge et en force, les mesures
emblématiques de sa contre réforme. Il est évident que le gouvernement veut
aller vite, pour tenter de désamorcer une contestation qui prend de l'ampleur. Il
traite, par le mépris et la provocation, des millions de citoyens. Nous devons
répondre !

Pour gagner, dans tout le Pays, nous devons amplifier la contestation ! En
même temps nous devons être en capacité de nous inscrire dans la durée.
Ne doutons plus : la lutte sera longue et difficile !

**Les préavis de Grève Reconductible qui courent donnent à
tous la possibilité de s'inscrire dans l'action en utilisant la
grève comme moyen.**(voir en page 2). Participons massivement à
toutes les actions et manifestations

MARDI 19 octobre GREVE ET MANIFESTATIONS

**BULLETIN DE L'UNION
NATIONALE UNATOS-FSU**

N° CPPAP : 0909 S 06178

N° ISSN/ 1278-9569

Directeur de Publication

Philippe DUVERNY

Composé et imprimé par nos soins

Prix au N° : 0,30 euros

Trimestriel

MAISON DU PEUPLE

29, rue Gabriel Péri

63000 CLERMONT-FD

Tél. FAX : 04 73 36 09 62

Portable : 06 80 55 69 45

Mel : unatos63@wanadoo.fr

La Grève reconduite donne à chacun la possibilité de s'inscrire dans l'action.

Dans les Lycées et Collèges, pour durer et gagner, nous devons cibler nos actions collectivement, participer aux AG ou les susciter, privilégier les actions visibles mais ne pas rater aucune occasion d'agir.

1) être efficace ; que chaque heure de grève qui nous coûte soit utile :

les TOS peuvent (doivent??!) au maximum cibler leur action pour pouvoir durer **en profitant au maximum de la règle de retenue sur salaire pour grève dans la Territoriale.** (Conseil Régional et quatre Départements)

Cette règle est beaucoup plus favorable qu'à L'Etat (voir, page 4 l'exemple du CRAU)

il vaut mieux qu'ils participent (ou suscitent!) une synergie avec les labos, les profs (et aussi les administratifs!) pour que chaque grève ou action (ou manif etc..) soit lisible.

Exemple :

Si les TOS du matin sont en grève 2 (ou 3) heures à la fin de leur service, et le même jour, ceux du soir prennent 2h plus tard le service de midi peut sauter !

Si en + quelques profs se mobilisent ...!!!. Nous avons + de moyens pour les convaincre en les assurant de notre soutien.

Les TOS du Conseil Régional comme des 4 départements ont donc des "outils" supplémentaires.

Pour les Labos la règle n'a pas changé (retenue sur salaire du 30^{ème} indivisible)

Une mobilisation encore plus massive serait souhaitable au minimum sur les actions plus fortes en impliquant au maximum les Profs.

Dans tous les cas, La Grève reconduite reste indispensable pour manifester le soutien aux nouveaux secteurs « interpro » qui sont ou viennent de rentrer en grève. La grève permet surtout de libérer le temps nécessaire aux contacts et à la préparation de l'Action.

Sur la seule mesure [dans la contre réforme gouvernementale] passage du prélèvement sur Salaire de 7,85% à 10,55% nous perdons tous (les fonctionnaires), l'équivalent d'un jour de salaire par mois.

CELA REPRESENTERA en 2012 : 12 JOURS COMPLETS DE GREVE !!!

Le Sénat adopte au pas de charge et en force les mesures emblématiques de sa contre réforme : le report de la borne âge sans décote de 65 à 67 ans ; dans la précipitation, vendredi dernier le report de l'âge légal de 60ans à 62ans.

Pour toute explication, E. Woerth fait valoir à qui veut l'entendre qu'il y a urgence pour sauver les retraites.

Il s'agit surtout pour le gouvernement d'aller vite pour tenter de désamorcer une contestation qui ne cesse de s'amplifier : nous nous devons d'en donner de nouvelles preuves !!

Ces mesures (notamment les reports de bornes d'âge) **ne garantissent, en tout cas, aucunement à terme, le financement du système de retraite par répartition.** Elle va pénaliser tous les salariés et aggraver le chômage des jeunes. Ces mesures sont particulièrement injustes. Ces mesures sont surtout contradictoires avec le sens de l'histoire sociale. Elles prennent le risque historique de remettre en cause la tendance à l'allongement de l'espérance de vie.

L'Unatos, avec la FSU exige du gouvernement qu'il retire ce projet, qu'il ouvre enfin le débat nécessaire et souhaité par les salariés et une grande majorité de l'opinion publique. Il est aujourd'hui possible de faire une autre réforme des retraites juste et solidaire. La France a les richesses nécessaires pour l'assumer.

S'il est évident que le gouvernement cherche à faire taire notre contestation et l'émergence **d'exigences pour une autre réforme** des retraites, les salariés, du public comme du privé, n'en resteront pas là.

En choisissant le mépris de millions de citoyens et la provocation, le gouvernement invite à une nouvelle contestation d'ampleur dès mardi prochain. Rien n'est joué puisque la loi ne sera adoptée qu'à l'issue du vote final de l'assemblée nationale. Suite à la lutte, Le « CPE » a même été voté et jamais appliqué !

Le gouvernement veut accélérer les procédures, amplifions la riposte !

L'Unatos-FSU avec l'intersyndicale appelle tous les personnels à reconduire la grève dans le cadre d'une poursuite massive et unitaire de l'action jusqu'au 19 octobre ; à faire du 19 octobre une journée exceptionnelle de grève et de manifestations. Avec l'objectif d'étendre et généraliser les grèves et manifestations **après** le 19 octobre afin de faire reculer le gouvernement.

L'Unatos FSU appelle, car non !, la réforme gouvernementale des retraites n'est pas faite !

Retraites, Carrières des Femmes et Condition féminine :

Une tribune signée des M(s)inistres Woerth et Tron et de trois de leurs consœurs dans le Monde du 4 octobre affirme que le projet de réforme des retraites serait neutre au regard des inégalités de pensions entre femmes et hommes et que celles-ci sont appelées à se réduire dans l'avenir. **Ce discours est significatif des lunettes déformantes avec lesquelles on prétend nous faire voir la réalité.**

S'il est vrai que les inégalités de genre se sont réduites depuis 40 ans sur le marché du travail, cette diminution s'est interrompue depuis le milieu des années 90, sous l'effet concomitant de l'envolée du temps partiel et de l'arrêt de la diminution des écarts de salaire.

Messieurs les ministres, vous faites l'impasse sur le développement des emplois précaires, à temps partiel, sur le chômage récurrent, l'enfermement de nombreuses femmes dans des emplois mal payés, la stigmatisation de la maternité par les employeurs, sans parler de l'impact de la division sexuée du travail sur les carrières féminines.

Vous avez amplifié dans la **fonction publique** des politiques défavorables aux femmes comme l'encouragement aux heures supplémentaires, au développement des primes. Vous savez bien que **les femmes y occupent les emplois les moins rémunérés.**

Vous déclarez la réforme des retraites innocente au regard des inégalités Hommes /Femmes. Les précédentes réformes, ont pourtant eu un impact important sur ces inégalités, comme l'a montré une étude de l'INED (Bonnet, Buffeteau, Godefroy, 2006) : sans les réformes, les hommes des générations 1965-1974 percevraient une pension 1,47 fois plus élevée que celles des femmes. Avec la réforme de 1993, le ratio s'établit à 1,54 et avec celle de 2003 à 1,59.

Vous vous félicitez du maintien (relatif) de la majoration de durée d'assurance de deux ans par enfant dans le régime général, mais vous êtes muet sur l'injustice faite aux femmes fonctionnaires avec la quasi disparition de la bonification d'une année depuis la réforme de 2003 dans la Fonction publique, comme vous êtes muet sur la **suppression du droit au départ en retraite anticipée des fonctionnaires mères de trois enfants**, qui poussera hors de l'emploi des milliers d'entre elles.

Maintenant que les inégalités de pensions sont dénoncées dans le débat social, vous vous réfugiez dans le déni du réel. **Vous affirmez que beaucoup de femmes auront tous leurs trimestres, mais vous savez très bien qu'une caissière d'hypermarché à temps partiel durant sa carrière aura dans le régime général tous ses trimestres, mais une retraite de misère, car plombée par le salaire de référence (les fameuses 25 meilleures années).**

En réalité si les pensions des femmes partant aujourd'hui en retraite enregistrent des évolutions favorables du passé lointain, les pensions futures subiront l'impact des évolutions défavorables d'aujourd'hui : les inégalités de pensions entre femmes et hommes sont appelées à perdurer à un niveau élevé, puisque le sixième rapport du COR estime que la pension moyenne des femmes ne représenterait que 63 % de celle des hommes pour les générations 1965 à 1974. Les réformes en cours pénalisent davantage les carrières courtes, chaotiques, à temps partiel, et la vôtre aggrave encore plus la situation des femmes, notamment du fait du report de l'âge sans décote à 67 ans. Or la part des femmes parmi les nouveaux retraités concernés par la décote est passée de 41 % en 2004 à 51 % en 2007.

En annonçant le maintien à 65 ans de l'âge sans décote pour les mères d'au moins 3 enfants nées au début des années 50 et s'étant au moins arrêtées au moins un an, le président de la République concède qu'il y a un problème, mais il passe à côté en excluant les femmes qui ont poursuivi leur carrière et les générations futures qui seront les plus pénalisées du fait de l'allongement de la durée de cotisation et de l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle.

Les injustices faites aux femmes disqualifient l'ensemble de la réforme dont la FSU demande le retrait. Des aménagements à la marge du projet ne pourraient régler la question.

RETENUES SUR SALAIRES POUR SERVICE NON FAIT (GREVES etc..)

Fonction publique d'ETAT : toujours le 30^{ème} *indivisible* pour grève inférieure ou égale à 1 jour

Fonction Publique Territoriale : La jurisprudence dit : le 30^{ème} de salaire au maximum (pour 1 jour). Pour grève inférieure à 1 jour : « proportionnalité »

Ces 2 règles (au total plus favorables qu'à l'Etat) doivent s'appliquer .Dans ce cadre. Le calcul diffère pourtant d'une Collectivité à l'autre selon les interprétations.

(l'Unatos-FSU continue d'œuvrer pour que le calcul le plus favorable s'applique partout).

Voici deux exemples d'application à ce jour:

Au Conseil Régional d'Auvergne

« Toute absence de service implique une retenue sur rémunération. Dans la Fonction Publique Territoriale, celle-ci est proportionnelle à la durée de grève.

Afin de suivre la jurisprudence du Conseil d'État, les retenues sur rémunération sont les suivantes :

pour absence de service inférieure ou égale à 1 heure : 1/151.67^e du traitement mensuel,

pour absence de service supérieure à 1 heure et inférieure ou égale à 2 heures : 2/151.67^e du traitement mensuel,

pour absence de service supérieure à 2 heures et inférieure ou égale à 4 heures (demi-journée) : 1/60^e du traitement mensuel,

pour absence d'une journée : 1/30^e du traitement mensuel. »

Au Conseil Général 43, suite à l'intervention de l'Unatos FSU auvergne Calcul plus favorable qu'au Conseil Régional (le CG43 appliquait au départ une retenue strictement proportionnelle soit à peu près un 20^{ème} de salaire par jour !!!!! ENORME !!)

« A compter du 1^{er} janvier 2009 ...les modalités de retenues sont modifiées de la façon suivante :

En cas de grève d'une journée, la retenue est de 1/30^{ème}

En cas de grève d'une demi journée la retenue est de 1/60^{ème}

En cas de grève d'une heure la retenue est de (1/7h14)X (rémunération mensuelle/30)

Par exemple : un agent perçoit 1200euros brut par mois et fait grève 3 heures la retenue sera de (3/7h14)X (1200/30)=16Euros60 brut.... »

Pour d'autres renseignements (autres calculs ou problème s'adresser à nous 06 80 55 69 45).